



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de CHAMPAGNE ET FONTAINES

L'an **deux mil vingt cinq, le trente janvier**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **CHAMPAGNE ET FONTAINES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pascal DEVARS**.

Étaient présents : M. Pascal DEVARS, M. Daniel PÉRON, M. Hervé Thierry COUTURIER, Mme Isabelle CHARDAC, Mme Véronique AUGERAUD, Mme Martine AUPY, Mme Maryse MALISSARD, M. Christophe MÉGE, M. Guillaume ROUGIER, Mme Françoise ROVERE.

Étaient absents excusés : M. Denis DOYEN.

Secrétaire : Mme Maryse MALISSARD.

Délibération N° MA-DEL-2025-001

Nouvelle convention avec le SDIS pour assurer les contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie (PEI).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS 24 pour le contrôle technique des points d'eau incendie sous pression.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération N° MA-DEL-2025-002

Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte Scolaire du Mareuillais (SMSM).

- Accepte les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Scolaire du Mareuillais.

Délibération N° MA-DEL-2025-003

Abandon de la concession de la famille BERGERIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Prend acte de cette décision
 - Accepte la reprise de cette concession sans frais pour la commune.
-

Délibération N° MA-DEL-2025-004

Délibération relative à la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide :

- De fixer à **0.105 €HT/m³** correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025
- Que cette contrevaletur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » est facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à la commune de Champagne et Fontaine, au titre de sa compétence pour le traitement des eaux usées, selon les modalités déterminées dans la convention du mandat d'encaissement.

Délibération N° MA-DEL-2025-005

Poursuite du même montant du prix de location pour le logement conventionné du "presbytère".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte de ne pas réévaluer le loyer du logement du "presbytère" au 1er janvier de chaque année.**

Délibération N° MA-DEL-2025-006

Proposition de convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de l'ancienne école en multiple rural proposé par l'ATD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte que soit passer une convention avec l'ATD dans le cadre de l'aménagement du multiple rural dans l'ancienne école.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.**

Délibération N° MA-DEL-2025-007

Demande d'aide financière pour séjour au ski organisé par l'Accueil de Loisirs de Mareuil de Ilana MONHAY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte d'octroyer la somme de 100 € pour le séjour au ski de Ilana MONHAY prévu du 24 février au 1er mars 2025 au Lioran et organisé par l'Accueil de Loisirs de Mareuil.**
- **Cette somme sera directement versée à la Communauté de Commune Dronne et Belle pour le service Accueil de Loisirs.**

Merci à la population pour l'accueil de nos enquêtrices lors du recensement de la Commune.